



SNC • LAVALIN

Rapport de gestion

Troisième trimestre et neuf premiers mois de 2016 comparés
au troisième trimestre et aux neuf premiers mois de 2015

TABLE DES MATIÈRES

Section	Page	Section	Page
1 Sommaire – Troisième trimestre et neuf premiers mois de 2016	2	7 Informations sectorielles	27
2 Mise en garde relative aux énoncés prospectifs	6	8 Liquidités et ressources financières	35
3 Notre entreprise	9	9 Transactions entre parties liées	42
4 Comment nous analysons et présentons nos résultats	9	10 Méthodes comptables et modifications	43
5 Détail du compte de résultat	13	11 Risques et incertitudes	46
6 Carnet de commandes	25	12 Informations trimestrielles	47
		13 Contrôles et procédures	48

2 novembre 2016

Toute l'information financière est présentée en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

1 Sommaire – Troisième trimestre et neuf premiers mois de 2016

1.1 – Sommaire – Principaux indicateurs financiers

RÉSULTAT NET

Troisième trimestre

- › Au troisième trimestre de 2016, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 43,3 millions \$ (0,29 \$ par action après dilution), comparativement à 224,2 millions \$ (1,49 \$ par action après dilution) au troisième trimestre de 2015.
- › Au troisième trimestre de 2016, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités d'ingénierie et construction et d'opérations et maintenance (« I&C ») s'est établi à 0,7 million \$, comparativement à 33,3 millions \$ pour la période correspondante de 2015. La diminution du résultat net provenant d'I&C s'explique principalement par un RAII sectoriel⁽¹⁾ négatif provenant du secteur Pétrole et gaz au troisième trimestre de 2016 par rapport à un RAII sectoriel positif pour la période correspondante de 2015. En outre, au troisième trimestre de 2016, la Société a également engagé des coûts de 17,3 millions \$ (13,8 millions \$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles et des coûts d'intégration en lien avec l'acquisition de Kentz, par rapport à 35,2 millions \$ (27,2 millions \$ après impôt) au trimestre correspondant de 2015. La Société a constaté 11,8 millions \$ (9,9 millions \$ après impôts) au titre des coûts de restructuration au troisième trimestre de 2016, comparativement à 13,4 millions \$ (10,2 millions \$ après impôts) à la période correspondante de 2015.
- › Au troisième trimestre de 2016, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital s'est établi à 42,7 millions \$, comparativement à 190,9 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement attribuable à un gain net de 145,7 millions \$ sur la cession de la participation de 5 % de la Société et le solde de ses prêts dans le projet de nickel Ambatovy (l'« investissement dans Ambatovy »), qui a été reconnu au troisième trimestre de 2015. En outre, au troisième trimestre de 2016, il y a eu une hausse des dividendes reçus de l'Autoroute 407 comparativement à la même période de l'exercice précédent.

Neuf premiers mois terminés le 30 septembre 2016

- › Pour les neuf premiers mois de 2016, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 254,0 millions \$ (1,69 \$ par action après dilution), comparativement à 355,1 millions \$ (2,35 \$ par action après dilution) pour la période correspondante de 2015.
- › Pour les neuf premiers mois de 2016, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C s'est établi à 84,8 millions \$, comparativement à 81,8 millions \$ pour la période correspondante de 2015. L'augmentation du résultat net provenant d'I&C a surtout été attribuable à une diminution des frais de vente, généraux et administratifs, reflétant principalement la mise en œuvre réussie du programme « STEP Change » en

⁽¹⁾ Le RAII sectoriel, une mesure non définie par les IFRS, est décrit à la section 7.

2015 et le programme « Excellence opérationnelle » mis en place en 2016, combinée à un apport supérieur du secteur Infrastructures pour les neuf premiers mois de 2016, partiellement contrebalancé par un RAI sectoriel négatif provenant du secteur Pétrole et gaz pour le troisième trimestre de 2016 comparativement à un RAI sectoriel positif à la période correspondante de 2015. En outre, au cours des neuf premiers mois de 2016, la Société a également engagé des coûts de 56,4 millions \$ (44,5 millions \$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles et des coûts d'intégration en lien avec l'acquisition de Kentz, par rapport à 90,7 millions \$ (69,9 millions \$ après impôt) pour la période correspondante de 2015. Au cours des neuf premiers mois de 2016, la Société a engagé 27,6 millions \$ (21,6 millions \$ après impôt) de coûts de restructuration, par rapport à 21,6 millions \$ (16,6 millions \$ après impôt) à la période correspondante de 2015. Au cours des neuf premiers mois de 2015, la Société a comptabilisé un gain ponctuel net de change de 37,0 millions \$ (32,6 millions \$ après impôt).

- › Pour les neuf premiers mois de 2016, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital s'est établi à 169,2 millions \$, comparativement à 273,2 millions \$ à la période correspondante de 2015, s'expliquant principalement par un gain net après impôt de 51,1 millions \$ (0,34 \$ par action après dilution) provenant en grande partie de la cession de la participation indirecte de la Société dans MML Holdings Malta Limited (anciennement SNC-Lavalin (Malta) Limited (« SNCL Malta »)) au cours du premier trimestre de 2016, comparativement à un gain net de 145,7 millions \$ sur la cession de l'investissement de la Société dans Ambatovy au cours du troisième trimestre de 2015.

RÉSULTAT NET AJUSTÉ

- › Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités d'I&C s'est établi à 24,4 millions \$ (0,16 \$ par action après dilution) au troisième trimestre de 2016, comparativement à 70,6 millions \$ (0,47 \$ par action après dilution) au troisième trimestre de 2015. Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités d'I&C s'est établi à 153,0 millions \$ (1,02 \$ par action après dilution) au cours des neuf premiers mois de 2016, comparativement à 135,7 millions \$ (0,90 \$ par action après dilution) à la période correspondante de 2015. La variation est principalement attribuable à un RAI sectoriel⁽¹⁾ négatif pour le secteur Pétrole et gaz pour le troisième trimestre de 2016, comparativement à un RAI sectoriel positif à la même période de l'exercice précédent.

PRODUITS

- › Les produits pour les neuf premiers mois de 2016 se sont établis à 6,3 milliards \$, par rapport à 6,9 milliards \$ pour les neuf premiers mois de 2015, en raison d'une baisse des produits provenant d'I&C. La baisse des produits provenant d'I&C est principalement due à la diminution des produits provenant des secteurs Mines et métallurgie, Infrastructures et Énergie, qui a été partiellement contrebalancée par l'accroissement des produits du secteur Pétrole et gaz.

TRÉSORERIE NETTE DE LA DETTE AVEC RECOURS

- › La trésorerie nette de la dette avec recours (trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des investissements de Capital et la dette avec recours) était de 0,5 milliard \$ au 30 septembre 2016, comparativement à 1,2 milliard \$ au 31 décembre 2015.

CARNET DE COMMANDES

(EN MILLIONS \$ CA)	30 SEPTEMBRE 2016	30 JUIN 2016	31 DÉCEMBRE 2015
Carnet de commandes	11 776,6 \$	12 544,3 \$	11 991,9 \$

- › La Société a présenté un carnet de commandes de 11,8 milliards \$ à la fin de septembre 2016, tandis que celui-ci s'établissait à 12,0 milliards \$ à la fin de décembre 2015, une diminution principalement attribuable aux secteurs Infrastructures et Mines et métallurgie, partiellement contrebalancée par une hausse dans les secteurs Énergie et Pétrole et gaz.
- › L'augmentation du carnet de commandes du secteur Pétrole et gaz provient principalement de nouveaux contrats d'envergure pour l'expansion d'installations de production d'asphalte et de travaux relatifs à l'infrastructure et aux installations de traitement pour des champs pétrolifères au Moyen-Orient. Du côté du secteur Énergie, l'augmentation est surtout liée à un contrat relatif à la phase d'exécution des travaux de remplacement des conduites d'alimentation et de retubage dans le cadre de la remise en état d'une centrale nucléaire au Canada, ainsi qu'un contrat portant sur des services d'ingénierie et d'outillage relativement au soutien opérationnel et au projet de remise à neuf future d'une centrale nucléaire, également au Canada.

1.2 – Sommaire – autres éléments

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

- › Le 30 mars 2016, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière de la vente de sa participation indirecte dans SNCL Malta à une société membre du groupe Flughafen Wien AG pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 64 millions d'euros (environ 98,7 millions \$ CA). SNCL Malta est le propriétaire indirect de la participation de 15,5 % de la Société dans Malta International Airport p.l.c. Le gain sur la cession de la participation indirecte de SNC-Lavalin dans SNCL Malta s'est chiffré à 61,1 millions \$ (53,6 millions \$ après impôt).
- › En 2016, SNC-Lavalin a conclu la vente de sa participation de 36,9 % dans la concession Rayalseema Expressway Private Limited (« Rayalseema ») en Inde pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 6 millions \$ US (environ 8 millions \$ CA). La perte nette sur la cession de la participation de SNC-Lavalin dans Rayalseema s'est chiffrée à 2,6 millions \$.

GESTION D'INSTALLATIONS IMMOBILIÈRES

- › Le 30 juin 2016, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente pour la vente de ses activités secondaires de gestion de biens immobiliers au Canada à Brookfield Solutions Globales Intégrées pour 45 millions \$, sous réserve d'ajustements du fonds de roulement. Ces activités comprennent la gestion des installations, la gestion immobilière, la gestion foncière et la gestion de projet connexe. Ces activités ont généré environ 260 millions \$ en produits en 2015 et le carnet de commandes connexe se chiffrait à environ 480 millions \$ au 30 septembre 2016. Les boîtes postales communautaires et les partenariats public-privé (PPP) ne sont pas inclus dans cette entente. Cette entente est soumise aux approbations réglementaires d'usage et autres modalités et la vente devrait être conclue d'ici la fin de l'année 2016.

ACTIVITÉS LOCALES EN FRANCE ET INVESTISSEMENTS DE CAPITAL EN FRANCE

- › Au troisième trimestre de 2016, SNC-Lavalin a classé ses activités locales et ses investissements de Capital en France comme étant « détenus en vue de la vente » dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société, à la suite de sa décision de vendre ces activités. Ces activités, présentées dans les sous-secteurs Infrastructures et construction et Opérations et maintenance du secteur Infrastructures, ainsi que dans le secteur Capital, devraient être cédées d'ici la fin de l'année 2016.

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités de la Société, la stratégie d'affaires et le rendement de la Société ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Il vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du troisième trimestre de 2016 et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, être lu conjointement avec ces documents et avec le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, ainsi qu'à **la lumière des informations se retrouvant à la section 2 sur la mise en garde relative aux énoncés prospectifs**. Dans le présent rapport de gestion, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers sur SEDAR au www.sedar.com et sur le site Internet de la Société, www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs ». Aucune information présentée sur le site Web de SNC-Lavalin ou liée à celui-ci n'est incorporée par renvoi dans le présent rapport de gestion.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants des tableaux, est présentée en **dollars canadiens** et préparée conformément aux **Normes internationales d'information financière (« IFRS »)**. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. L'abréviation de sans objet (« s.o. ») indique que le taux de variation entre les chiffres de la période considérée et les chiffres de la période comparative n'est pas significatif ou qu'il est supérieur à 1 000 %.

2 Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir », « projeter » ou « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets à venir; et ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuge des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités

de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 2 novembre 2016. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion 2015 de la Société (particulièrement dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du rapport de gestion 2015 de la Société), et ont été mises à jour dans le rapport de gestion du deuxième trimestre de 2016 de la Société, ainsi que dans le présent rapport de gestion. Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques incluent, sans s'y limiter :

- a) l'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société;
- b) depuis le 19 février 2015, la Société fait face à un chef d'accusation de corruption en vertu de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) (la « LCAPE ») et à un chef d'accusation de fraude en vertu du Code criminel (Canada). La Société est également assujettie à d'autres enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces accusations et enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités;
- c) toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles;
- d) si la Société est incapable de mener à bien son plan stratégique, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation;
- e) une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets à l'avenir;
- f) les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité;
- g) les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels;
- h) le carnet de commandes de la Société est assujetti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société;
- i) SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques;
- j) les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change;
- k) les participations de la Société dans les investissements de Capital comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables;
- l) la Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats;
- m) les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté;
- n) la concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités;
- o) les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services

déficients; p) la Société pourrait être assujettie à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnels qu'elle fournit; q) la Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins; r) le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux de nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets à l'avenir; s) l'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; t) les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société; u) la Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation; v) toute acquisition ou tout autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes; w) une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa trésorerie nette de la dette avec recours, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation; x) la Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie; y) l'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société; z) la Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société; aa) la conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement; bb) les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société; cc) les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière; et dd) les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion 2015 de la Société, qui ont été mises à jour dans le présent rapport de gestion, déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR au www.sedar.com et sur le site Internet de la Société, www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs », tel que mis à jour dans le présent rapport de gestion.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 2 novembre 2016, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

3 Notre entreprise

Fondée en 1911, **SNC-Lavalin** est l'un des plus grands groupes d'ingénierie et de construction au monde, et un acteur de premier plan en matière de propriété d'infrastructures. À partir des bureaux situés dans plus de 50 pays, les membres du personnel de **SNC-Lavalin** sont **fiers de bâtir l'avenir**. Nos équipes fournissent des services d'ingénierie, d'approvisionnement, de construction, de réalisation et de mise en service, en plus d'une vaste gamme de services d'investissements de maintien aux clients dans nos quatre secteurs, soit Pétrole et gaz, Mines et métallurgie, Infrastructures et Énergie. **SNC-Lavalin** s'occupe aussi du financement et des services d'exploitation et d'entretien pour assurer une prise en charge complète des projets.

4 Comment nous analysons et présentons nos résultats

La Société présente séparément les résultats de ses activités d'**Ingénierie et construction et d'Opérations et maintenance** (« I&C ») et ceux de **Capital**, comme décrit ci-dessous.

I&C

SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction et de mise en service. Certains contrats comprennent aussi des matériaux ou des services de construction multidisciplinaires, comme la prestation de services relatifs aux structures, à la mécanique, à l'électricité, à l'instrumentation et aux canalisations. La Société pourrait également être responsable non seulement d'offrir des services professionnels et techniques, mais aussi de fournir les matériaux et de fournir ou fabriquer de l'équipement, et pourrait être responsable des activités de construction. De plus, SNC-Lavalin fournit des services d'Opérations et maintenance (« O&M ») pour plusieurs infrastructures, comme des autoroutes, des immeubles, des réseaux de transport léger sur rail et des centrales électriques, de même que des solutions de logistique pour des camps militaires et des baraquements de chantier.

Les contrats visant la prestation de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction sont souvent désignés comme des contrats d'« IAGC ». Les contrats qui incluent la prestation de services d'ingénierie, la fourniture des matériaux et la fourniture ou la fabrication de l'équipement, de même que les activités de construction, sont souvent désignés comme des contrats d'« IAC ».

Nos contrats sont négociés en utilisant diverses options de conclusion de marché. Les **produits des activités d'I&C** proviennent toutefois de deux principaux types de contrats : les **contrats de type remboursable** et les **contrats à prix forfaitaire**.

- › **Contrats de type remboursable** : Dans le cas des contrats de type remboursable, la Société charge au client les coûts réels engagés, plus une marge pouvant prendre différentes formes, par exemple un prix forfaitaire par unité, un pourcentage des coûts engagés ou une commission fondée sur l'atteinte de certains objectifs, rendements ou jalons prévus au contrat. Les contrats de type remboursable comprennent également les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est chargé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond.
- › **Contrats à prix forfaitaire** : Dans le cas des contrats à prix forfaitaire, la Société effectue le travail requis pour le projet à un prix forfaitaire. Avant de conclure ce type de contrat, la Société fait une estimation du coût total du projet, en prévoyant une marge de profit. La marge de profit réelle de la Société peut varier en fonction de sa capacité à respecter les exigences du contrat à un coût égal ou inférieur au coût initialement estimé.

La Société présente l'information en fonction des repères utilisés dans l'évaluation du rendement de la direction, soit en regroupant ses projets d'I&C dans les secteurs suivants : i) **Mines et métallurgie**; ii) **Pétrole et gaz**; iii) **Énergie**; et iv) **Infrastructures**. La Société fournit également de l'information additionnelle sur le secteur **Infrastructures** en le divisant en deux sous-secteurs, à savoir **Infrastructures et construction** et **O&M**.

CAPITAL

Capital est l'unité responsable des investissements, du financement et de la gestion des actifs de SNC-Lavalin. Elle s'occupe de l'élaboration de projets, de solutions de financement, d'investissements en capitaux propres, du montage de modèles financiers complexes et de la gestion des investissements en infrastructure en vue de générer un rendement optimal. Ses activités visent principalement les infrastructures, comme les ponts, les bâtiments, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les installations énergétiques et les installations de traitement de l'eau.

Le modèle d'affaires de Capital comprend la création de nouveaux projets dans les secteurs Pétrole et gaz, Mines et métallurgie et Énergie, ainsi que dans les diverses régions où la Société exerce ses activités. En outre, de nombreux pays s'adressent au secteur privé pour qu'il assume la propriété, le financement, l'exploitation et l'entretien de leurs actifs, habituellement pour une période déterminée.

De telles ententes permettent le transfert au secteur privé d'une grande partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le client i) soit s'engage à faire des paiements réguliers, généralement sous forme de paiements de disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général); ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée; ou iii) combine ces deux aspects.

Tous les investissements sont structurés pour générer un rendement du capital investi adapté au profil de risque de chaque projet individuel. Les **produits des investissements de Capital** proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par SNC-Lavalin des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des produits ou des résultats nets de ces entités, selon la méthode comptable exigée par les IFRS.

4.1 – Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures conformes aux IFRS

Certains des indicateurs utilisés par la Société pour analyser et mesurer ses résultats constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La Société utilise également d'autres mesures conformes aux IFRS. La direction estime que ces indicateurs fournissent une information utile, car ils permettent d'évaluer le rendement de la Société et de ses composantes à divers égards, comme la rentabilité et la situation financière passées, présentes et prévues.

Les mesures financières non conformes aux IFRS et les autres mesures conformes aux IFRS comprennent les indicateurs suivants :

MESURE FINANCIÈRE NON CONFORME AUX IFRS OU AUTRE MESURE CONFORME AUX IFRS	RÉFÉRENCE	MESURE FINANCIÈRE NON CONFORME AUX IFRS OU AUTRE MESURE CONFORME AUX IFRS	RÉFÉRENCE
Rendement		Liquidités	
Résultat dilué par action provenant d'I&C et résultat dilué par action provenant de Capital	Section 5	Trésorerie nette de la dette avec recours	Section 8.2
Résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C	Section 5.2		
Résultat net ajusté provenant d'I&C	Section 5.2		
Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)	Section 5.3		
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAI A »)	Section 5.3		
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (« RAI A ajusté »)	Section 5.3		
Marge brute provenant d'I&C et de Capital	Section 5.5		
Carnet de commandes	Section 6		
RAI sectoriel par secteur ou RAI sectoriel par sous-secteur	Section 7		
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)	Section 8.6		

Une définition de toutes les mesures non conformes aux IFRS et des autres mesures conformes aux IFRS est fournie aux sections indiquées dans le tableau précédent afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction et, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif clair des mesures financières non conformes aux IFRS et de la mesure la plus directement comparable conforme aux IFRS.

5 Détail du compte de résultat

(EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2016	2015	2016	2015
Produits :				
Provenant d'I&C	2 100,6 \$	2 376,3 \$	6 076,6 \$	6 773,2 \$
Provenant de Capital	67,9	56,9	183,1	167,5
	2 168,5 \$	2 433,2 \$	6 259,7 \$	6 940,7 \$
Marge brute :				
Provenant d'I&C	154,9 \$	333,1 \$	682,0 \$	870,6 \$
Provenant de Capital	57,8	52,2	163,4	153,4
	212,7 \$	385,3 \$	845,4 \$	1 024,0 \$
Frais de vente, généraux et administratifs :				
Provenant d'I&C	129,3 \$	202,2 \$	478,0 \$	619,4 \$
Provenant de Capital	11,8	5,6	32,3	18,6
	141,1 \$	207,8 \$	510,3 \$	638,0 \$
Coûts de restructuration	11,8 \$	13,4 \$	27,6 \$	21,6 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	1,1	5,8	4,1	19,2
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	16,2	29,4	52,3	71,5
Gain sur cessions d'investissements de Capital	-	(174,4)	(58,5)	(174,4)
Résultat avant intérêts et impôts	42,5 \$	303,3 \$	309,8 \$	448,0 \$
Charges financières nettes (produits financiers nets) :				
Provenant d'I&C	6,3 \$	6,9 \$	21,1 \$	(14,4) \$
Provenant de Capital	3,6	1,9	10,6	4,2
	9,9 \$	8,8 \$	31,7 \$	(10,2) \$
Résultat avant impôts sur le résultat	32,6 \$	294,5 \$	278,1 \$	458,2 \$
Impôts sur le résultat :				
Provenant d'I&C	(2,4) \$	33,0 \$	13,3 \$	57,5 \$
Provenant de Capital	(0,2)	28,2	9,9	31,7
	(2,6) \$	61,2 \$	23,2 \$	89,2 \$
Résultat net de la période	35,2 \$	233,3 \$	254,9 \$	369,0 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :				
Actionnaires de SNC-Lavalin	43,3 \$	224,2 \$	254,0 \$	355,1 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(8,1)	9,1	1,0	13,9
Résultat net de la période	35,2 \$	233,3 \$	254,9 \$	369,0 \$
Résultat par action (\$) :				
De base	0,29 \$	1,50 \$	1,69 \$	2,35 \$
Dilué	0,29 \$	1,49 \$	1,69 \$	2,35 \$
Informations supplémentaires :				
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin :				
Provenant d'I&C	0,7 \$	33,3 \$	84,8 \$	81,8 \$
Provenant de Capital	42,7	190,9	169,2	273,2
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période	43,3 \$	224,2 \$	254,0 \$	355,1 \$
RAIIA ajusté provenant d'I&C	46,1 \$	138,5 \$	263,9 \$	288,5 \$
Résultat dilué par action provenant d'I&C (\$)	- \$	0,22 \$	0,56 \$	0,54 \$
Résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C (\$)	0,16 \$	0,47 \$	1,02 \$	0,90 \$

5.1 – Analyse du résultat net

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2016	2015	2016	2015
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C	0,7 \$	33,3 \$	84,8 \$	81,8 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital	42,7	190,9	169,2	273,2
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	43,3 \$	224,2 \$	254,0 \$	355,1 \$

Au troisième trimestre de 2016, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités d'I&C s'est établi à 0,7 million \$, comparativement à 33,3 millions \$ pour la période correspondante de 2015. La diminution du résultat net provenant d'I&C s'explique principalement par un RAI sectoriel négatif provenant du secteur Pétrole et gaz par rapport à un RAI sectoriel positif pour la période correspondante de 2015. En outre, au troisième trimestre de 2016, la Société a également engagé des coûts de 17,3 millions \$ (13,8 millions \$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles et des coûts d'intégration en lien avec l'acquisition de Kentz, par rapport à 35,2 millions \$ (27,2 millions \$ après impôt) au trimestre correspondant de 2015. La Société a constaté 11,8 millions \$ (9,9 millions \$ après impôts) au titre des coûts de restructuration au troisième trimestre de 2016, comparativement à 13,4 millions \$ (10,2 millions \$ après impôts) à la période correspondante de 2015.

Au troisième trimestre de 2016, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital s'est établi à 42,7 millions \$, comparativement à 190,9 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement attribuable à un gain net de 145,7 millions \$ sur la cession de la participation de l'investissement de la Société dans Ambatovy, qui a été reconnu au troisième trimestre de 2015. En outre, au troisième trimestre de 2016, il y a eu une hausse des dividendes reçus de l'Autoroute 407 comparativement à la même période de l'exercice précédent.

Pour les neuf premiers mois de 2016, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C s'est établi à 84,8 millions \$, comparativement à 81,8 millions \$ pour la période correspondante de 2015. L'augmentation du résultat net provenant d'I&C a surtout été attribuable à une diminution des frais de vente, généraux et administratifs, reflétant principalement la mise en œuvre réussie du programme « STEP Change » en 2015 et le programme « Excellence opérationnelle » mis en place en 2016, combinée à un apport supérieur du secteur Infrastructures pour les neuf premiers mois de 2016, partiellement contrebalancée par un RAI sectoriel négatif provenant du secteur Pétrole et gaz au troisième trimestre de 2016 comparativement à un RAI sectoriel positif à la période correspondante de 2015. En outre, au cours des neuf premiers mois de 2016, la Société a également engagé des coûts de 56,4 millions \$ (44,5 millions \$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles et des coûts d'intégration en lien avec l'acquisition de Kentz, par rapport à 90,7 millions \$ (69,9 millions \$ après impôt) pour la période correspondante de 2015. Au cours des neuf premiers mois de 2016, la Société a engagé 27,6 millions \$ (21,6 millions \$ après impôt) de coûts de restructuration, par rapport à 21,6 millions \$ (16,6 millions \$ après impôt) à la période correspondante de 2015. Au cours des neuf premiers mois de 2015, la Société a comptabilisé un gain ponctuel net de change de 37,0 millions \$ (32,6 millions \$ après impôt).

Pour les neuf premiers mois de 2016, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital s'est établi à 169,2 millions \$, comparativement à 273,2 millions \$ à la période correspondante de 2015, s'expliquant principalement par un gain net après impôt de 51,1 millions \$ (0,34 \$ par action après dilution) provenant en grande partie de la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta au cours du premier trimestre de 2016, comparativement à un gain net de 145,7 millions \$ sur la cession de l'investissement de la Société dans Ambatovy au cours du troisième trimestre de 2015.

5.2 – Résultat net ajusté provenant d'I&C et résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C

Le **résultat net ajusté provenant d'I&C** se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C, à l'exclusion des gains ponctuels nets de change, des charges liées à la restructuration, à la rationalisation et autres, ainsi que de l'amortissement des immobilisations incorporelles et des charges financières et frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration engagés pour l'acquisition de Kentz en 2014. Le terme « résultat net ajusté provenant d'I&C » n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est possible qu'il ne soit pas comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Le résultat net ajusté provenant d'I&C est une mesure financière non définie par les IFRS qui constitue un indicateur du rendement financier des activités d'I&C de la Société. La direction utilise cette mesure pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société.

Le **résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C** se définit comme le résultat net ajusté provenant d'I&C, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué pour la période. Le résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C est une mesure financière non définie par les IFRS qui constitue un indicateur du rendement financier des activités d'I&C de la Société.

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ PROVENANT D'I&C ET DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION AJUSTÉ PROVENANT D'I&C

TROISIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS DE \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN \$))	2016		2015	
	RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION		RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	
Résultat net	35,2	\$ s.o.	233,3	\$ s.o.
Moins :				
Participations ne donnant pas le contrôle	(8,1)	s.o.	9,1	s.o.
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital	42,7	0,29 \$	190,9	1,27 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C / résultat dilué par action provenant d'I&C	0,7	\$ -	33,3	\$ 0,22
Ajustements (déduction faite de l'impôt sur le résultat) :				
Coûts de restructuration et de rationalisation	9,9	\$ 0,07 \$	10,2	\$ 0,07 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	0,9	0,01	4,4	0,03
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	12,9	0,08	22,7	0,15
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C / résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C	24,4	\$ 0,16 \$	70,6	\$ 0,47 \$

s.o. : sans objet

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS DE \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN \$))	2016		2015	
	RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION		RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	
Résultat net	254,9	\$ s.o.	369,0	\$ s.o.
Moins :				
Participations ne donnant pas le contrôle	1,0	s.o.	13,9	s.o.
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital	169,2	1,13 \$	273,2	1,81 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C / résultat dilué par action provenant d'I&C	84,8	\$ 0,56 \$	81,8	\$ 0,54 \$
Ajustements (déduction faite de l'impôt sur le résultat) :				
Coûts de restructuration, de rationalisation et autres	23,7 ⁽¹⁾	\$ 0,16 \$	16,6	\$ 0,11 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	3,2	0,03	15,1	0,10
Amortissement des immobilisations incorporelles relatives à l'acquisition de Kentz	41,3	0,27	54,7	0,36
Gain ponctuel de change	-	-	(32,6)	(0,21)
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C / résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C	153,0	\$ 1,02 \$	135,7	\$ 0,90 \$

⁽¹⁾Ce montant comprend 4,3 millions \$ (2,0 millions \$ après impôt) de charges nettes qui ne répondent pas à la définition des coûts de restructuration conformément aux IFRS.

s.o. : sans objet

5.3 – Analyse du résultat avant intérêts et impôts (« RAI ») et du résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAIIA »)

Le **RAI** est une mesure financière non définie par les IFRS qui est un indicateur de la capacité de l'entité à générer un résultat à même ses activités d'exploitation avant la prise en compte de l'incidence des décisions de financement de la direction. Par conséquent, le RAI est défini aux présentes comme le résultat avant les charges financières nettes (les produits financiers nets) et l'impôt sur le résultat. Le **RAIIA**, une mesure financière non définie par les IFRS, se définit comme le résultat avant les charges financières nettes (les produits financiers nets), l'impôt sur le résultat et les amortissements. Le **RAIIA ajusté**, une mesure financière non définie par les IFRS, se définit comme le résultat avant les charges financières nettes (les produits financiers nets), l'impôt sur le résultat et les amortissements, et ne comprend pas les gains ponctuels nets de change, les charges liées à la restructuration, à la rationalisation et autres, ainsi que les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration engagés pour l'acquisition de Kentz en 2014 et le gain sur cession d'investissements de Capital. La direction utilise ces mesures pour comparer la performance financière de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société.

RAPPROCHEMENT DU RAI, DU RAIIA, DU RAIIA AJUSTÉ ET DU RÉSULTAT NET

TROISIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS DE \$ CA)	2016			2015		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Résultat net de la période	(7,5) \$	42,7 \$	35,2 \$	42,4 \$	190,9 \$	233,3 \$
Charges financières nettes	6,3	3,6	9,9	6,9	1,9	8,8
Impôts sur le résultat	(2,4)	(0,2)	(2,6)	33,0	28,2	61,2
RAI	(3,5) \$	46,0 \$	42,5 \$	82,3 \$	221,0 \$	303,3 \$
Amortissement	20,5 \$	0,8 \$	21,4 \$	7,5 \$	– \$	7,5 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	16,2	–	16,2	29,4	–	29,4
RAIIA	33,2 \$	46,9 \$	80,1 \$	119,2 \$	221,0 \$	340,2 \$
(en % des produits)	1,6 %	s.o.	3,7 %	5,0 %	s.o.	14,0 %
Coûts de restructuration et de rationalisation	11,8 \$	– \$	11,8 \$	13,4 \$	– \$	13,4 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	1,1	–	1,1	5,8	–	5,8
Gain sur cessions d'investissements de Capital	–	–	–	–	(174,4)	(174,4)
RAIIA ajusté	46,1 \$	46,9 \$	93,0 \$	138,5 \$	46,6 \$	185,1 \$
(en % des produits)	2,2 %	s.o.	4,3 %	5,8 %	s.o.	7,6 %

s.o. : sans objet

Au troisième trimestre de 2016, le RAI provenant d'I&C s'est établi à un montant négatif de 3,5 millions \$, comparativement à un RAI provenant d'I&C de 82,3 millions \$ pour la période correspondante de 2015, principalement en raison du RAI sectoriel négatif provenant du secteur Pétrole et gaz au troisième trimestre de 2016, comparativement à un RAI sectoriel positif à la période correspondante de 2015. Le RAI provenant d'I&C comprenait 36,7 millions \$ au

titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz et des amortissements au troisième trimestre de 2016, comparativement à 36,9 millions \$ au troisième trimestre de 2015. Ceci a donné lieu à un **RAIA provenant d'I&C de 33,2 millions \$ au troisième trimestre de 2016**, par rapport à 119,2 millions \$ pour la période correspondante de 2015. Le RAIA provenant d'I&C comprenait des coûts de restructuration et de rationalisation de 11,8 millions \$ au troisième trimestre de 2016, comparativement à 13,4 millions \$ au cours de la période correspondante de 2015. Au troisième trimestre de 2016, la Société a également engagé des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration de 1,1 million \$, par rapport à 5,8 millions \$ au troisième trimestre de 2015, relativement à l'acquisition de Kentz. Ainsi, le **RAIA ajusté provenant d'I&C s'est chiffré à 46,1 millions \$ pour le troisième trimestre de 2016**, comparativement à 138,5 millions \$ au troisième trimestre de 2015.

Au troisième trimestre de 2016, le RAII provenant de Capital s'est élevé à 46,0 millions \$, comparativement à 221,0 millions \$ pour la période correspondante de 2015, principalement en raison d'un gain sur la cession de l'investissement de la Société dans Ambatovy au troisième trimestre de 2015, pour un montant de 174,4 millions \$ avant impôts. **Le RAIA provenant de Capital s'est élevé à 46,9 millions \$ pour le troisième trimestre de 2016**, comparativement à 221,0 millions \$ pour la période correspondante de 2015.

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS DE \$ CA)	2016			2015		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Résultat net de la période	85,8 \$	169,2 \$	254,9 \$	95,7 \$	273,2 \$	369,0 \$
Charges financières nettes (produits financiers nets)	21,1	10,6	31,7	(14,4)	4,2	(10,2)
Impôts sur le résultat	13,3	9,9	23,2	57,5	31,7	89,2
RAII	120,1 \$	189,7 \$	309,8 \$	138,8 \$	309,2 \$	448,0 \$
Amortissement	55,5 \$	2,5 \$	58,0 \$	37,4 \$	– \$	37,4 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	52,3	–	52,3	71,5	–	71,5
RAIIA	227,9 \$	192,2 \$	420,1 \$	247,7 \$	309,2 \$	556,9 \$
(en % des produits)	3,8 %	s.o.	6,7 %	3,7 %	s.o.	8,0 %
Coûts de restructuration, de rationalisation et autres	31,9 ⁽¹⁾ \$	– \$	31,9 \$	21,6 \$	– \$	21,6 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	4,1	–	4,1	19,2	–	19,2
Gain sur cessions d'investissements de Capital	–	(58,5)	(58,5)	–	(174,4)	(174,4)
RAIIA ajusté	263,9 \$	133,6 \$	397,6 \$	288,5 \$	134,9 \$	423,4 \$
(en % des produits)	4,3 %	s.o.	6,4 %	4,3 %	s.o.	6,1 %

⁽¹⁾Ce montant comprend 4,3 millions \$ (2,0 millions \$ après impôt) de charges nettes qui ne répondent pas à la définition des coûts de restructuration conformément aux IFRS.

s.o. : sans objet

Pour les neuf premiers mois de 2016, le RAII provenant d'I&C s'est établi à 120,1 millions \$, comparativement à 138,8 millions \$ pour la période correspondante de 2015, principalement en raison d'un apport inférieur du secteur Pétrole et gaz. Le RAII provenant d'I&C comprenait 107,8 millions \$ au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz et des amortissements pour les neuf premiers mois de 2016, comparativement à 108,9 millions \$ pour la période correspondante de 2015. Par conséquent, **pour les neuf premiers mois de 2016, le**

RAIIA provenant d'I&C s'est établi à 227,9 millions \$, comparativement à 247,7 millions \$ pour la période correspondante de 2015. Le RAIIA provenant d'I&C comprenait des coûts de restructuration, de rationalisation et autres de 31,9 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, comparativement à 21,6 millions \$ pour la période correspondante de 2015. En outre, la Société a engagé des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration de 4,1 millions \$ au cours des neuf premiers mois de 2016, par rapport à 19,2 millions \$ au cours des neuf premiers mois de 2015, relativement à l'acquisition de Kentz. Ainsi, le **RAIIA ajusté provenant d'I&C s'est chiffré à 263,9 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016**, comparativement à 288,5 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2015.

Pour les neuf premiers mois de 2016, le **RAII provenant de Capital s'est élevé à 189,7 millions \$**, comparativement à 309,2 millions \$ pour la période correspondante de 2015, essentiellement attribuable à la différence entre le gain sur la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta au cours du premier trimestre de 2016 et le gain sur la cession de l'investissement de la Société dans Ambatovy au cours du troisième trimestre de 2015. **Le RAIIA provenant de Capital s'est élevé à 192,2 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016**, comparativement à 309,2 millions \$ pour la période correspondante de 2015.

5.4 – Analyse des produits

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2016	2015	2016	2015
Produits	2 168,5 \$	2 433,2 \$	6 259,7 \$	6 940,7 \$

Les produits ont diminué pour les neuf premiers mois de 2016, s'établissant à 6,3 milliards \$ par rapport à 6,9 milliards \$ pour les neuf premiers mois de 2015, en raison d'une baisse des produits provenant d'I&C.

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2016	2015	2016	2015
Produits provenant d'I&C	2 100,6 \$	2 376,3 \$	6 076,6 \$	6 773,2 \$

Les produits provenant d'I&C se sont chiffrés à 6,1 milliards \$ pour les neuf premiers mois de 2016, contre 6,8 milliards \$ à la période correspondante de 2015. La baisse a principalement été causée par la diminution des produits provenant des secteurs Mines et métallurgie, Infrastructures et Énergie, qui a été partiellement contrebalancée par l'accroissement des produits du secteur Pétrole et gaz.

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2016	2015	2016	2015
Produits provenant de Capital	67,9 \$	56,9 \$	183,1 \$	167,5 \$

Les produits provenant de Capital se sont chiffrés à 183,1 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, par rapport à 167,5 millions \$ pour la période correspondante de 2015, principalement en raison d'une augmentation du volume d'activité sur certains investissements de Capital et des dividendes plus élevés reçus de l'Autoroute 407.

5.5 – Analyse de la marge brute

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2016	2015	2016	2015
Marge brute provenant d'I&C	154,9 \$	333,1 \$	682,0 \$	870,6 \$
Marge brute provenant de Capital	57,8	52,2	163,4	153,4
Marge brute	212,7 \$	385,3 \$	845,4 \$	1 024,0 \$
Ratio de marge brute (%)	9,8 %	15,8 %	13,5 %	14,8 %

Au troisième trimestre de 2016, la marge brute provenant d'I&C a diminué par rapport à celle de la période correspondante de 2015, reflétant principalement une baisse dans les secteurs Pétrole et gaz, Infrastructures et Mines et métallurgie. La baisse dans le secteur Pétrole et gaz est essentiellement attribuable à une diminution du ratio de marge brute en raison des révisions défavorables des prévisions des coûts et des produits concernant deux projets du secteur Pétrole et gaz au Moyen-Orient au troisième trimestre de 2016. La baisse dans les secteurs Infrastructures et Mines et métallurgie s'explique principalement par la réduction du volume d'activité au troisième trimestre de 2016 par rapport à la période correspondante de 2015.

Pour les neuf premiers mois de 2016, la marge brute provenant d'I&C a diminué par rapport à celle de la période correspondante de 2015, principalement en raison d'une baisse dans les secteurs Pétrole et gaz et Mines et métallurgie, qui est attribuable aux facteurs expliqués ci-dessus, qui a été partiellement contrebalancée par une hausse dans le secteur Infrastructures. Au cours des neuf premiers mois de 2015, la marge brute avait subi l'incidence négative d'une révision défavorable des prévisions dans le secteur Infrastructures.

Pour le troisième trimestre de 2016, la marge brute provenant de Capital a augmenté par rapport à celle de la période correspondante de 2015, reflétant principalement une augmentation des apports provenant de certains investissements de Capital et une hausse des dividendes reçus de l'Autoroute 407 au cours du troisième trimestre 2016 comparativement à la même période de l'exercice précédent.

La marge brute provenant de Capital a augmenté au cours des neuf premiers mois de 2016 par rapport à celle de la période correspondante de 2015, principalement en raison des éléments indiqués ci-dessus.

5.6 – Analyse des frais de vente, généraux et administratifs

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2016	2015	2016	2015
Frais de vente, généraux et administratifs provenant d'I&C	129,3 \$	202,2 \$	478,0 \$	619,4 \$
Frais de vente, généraux et administratifs provenant de Capital	11,8	5,6	32,3	18,6
Frais de vente, généraux et administratifs	141,1 \$	207,8 \$	510,3 \$	638,0 \$

Pour les neuf premiers mois de 2016, les frais de vente, généraux et administratifs ont baissé, s'établissant à 510,3 millions \$, alors qu'ils étaient de 638,0 millions \$ pour la période correspondante de 2015. Ceci représente une diminution de 20 % principalement attribuable à la mise en œuvre réussie du programme « STEP Change » en 2015 et au programme « Excellence opérationnelle » mis en place en 2016. En outre, cette diminution comprend une incidence favorable de 32,5 millions \$ provenant de révisions d'estimations relativement à des passifs environnementaux et à d'autres provisions pour démantèlement d'actifs sur d'anciens sites au troisième trimestre de 2016.

5.7 – Coûts de restructuration

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2016	2015	2016	2015
Coûts de restructuration	11,8 \$	13,4 \$	27,6 \$	21,6 \$

La Société a engagé des coûts de restructuration totalisant 11,8 millions \$ au troisième trimestre de 2016 (2015 : 13,4 millions \$) et 27,6 millions \$ au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016 (2015 : 21,6 millions \$).

Les coûts de restructuration constatés au cours des périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2016 et le 30 septembre 2015 étaient principalement liés à des indemnités de départ.

5.8 – Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2016	2015	2016	2015
Honoraires et autres coûts connexes	1,1 \$	5,8 \$	4,1 \$	19,2 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	1,1 \$	5,8 \$	4,1 \$	19,2 \$

Au cours des neuf premiers mois de 2016, la Société a engagé des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration totalisant 4,1 millions \$, par rapport à 19,2 millions \$ au cours de la période correspondante de 2015, en raison de l'intégration de Kentz.

5.9 – Gain sur cessions d'investissements de Capital

MALTA INTERNATIONAL AIRPORT

Le 30 mars 2016, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière de la vente de sa participation indirecte dans SNCL Malta à une société membre du groupe Flughafen Wien AG pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 64 millions d'euros (environ 98,7 millions \$ CA). SNCL Malta est le propriétaire indirect de la participation de 15,5 % de la Société dans Malta International Airport p.l.c. Le gain sur la cession de la participation indirecte de SNC-Lavalin dans SNCL Malta s'est chiffré à 61,1 millions \$ (53,6 millions \$ après impôt).

RAYALSEEMA

En 2016, SNC-Lavalin a conclu la vente de sa participation de 36,9 % dans Rayalseema, en Inde, pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 6 millions \$ US (environ 8 millions \$ CA). La perte sur la cession de la participation de SNC-Lavalin dans Rayalseema s'est chiffrée à 2,6 millions \$ (2,6 millions \$ après impôt).

5.10 – Analyse des charges financières nettes (produits financiers nets)

TROISIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS DE \$ CA)	2016			2015		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Produits financiers	(1,7) \$	(3,3) \$	(4,9) \$	(2,6) \$	(5,0) \$	(7,7) \$
Pertes nettes (gains nets) de change	1,8	–	1,8	(1,4)	0,1	(1,4)
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	5,5	–	5,5	7,4	–	7,4
Sans recours	–	6,8	6,8	–	6,8	6,8
Autre	0,8	–	0,8	3,6	–	3,6
Charges financières nettes	6,3 \$	3,6 \$	9,9 \$	6,9 \$	1,9 \$	8,8 \$

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS DE \$ CA)	2016			2015		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Produits financiers	(7,6) \$	(10,0) \$	(17,6) \$	(7,5) \$	(16,1) \$	(23,6) \$
Pertes nettes (gains nets) de change	4,4	–	4,4	(39,9)	0,1	(39,9)
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	16,4	–	16,4	19,3	–	19,3
Sans recours	–	20,4	20,4	–	20,0	20,0
Autre	7,9	0,1	8,0	13,6	0,3	13,9
Charges financières nettes (produits financiers nets)	21,1 \$	10,6 \$	31,7 \$	(14,4) \$	4,2 \$	(10,2) \$

Au troisième trimestre de 2016, les charges financières nettes provenant d'I&C ont diminué pour s'établir à 6,3 millions \$, comparativement à 6,9 millions \$ au troisième trimestre de 2015.

Pour les neuf premiers mois de 2016, les charges financières nettes provenant d'I&C se sont établies à 21,1 millions \$, comparativement à des produits financiers nets de 14,4 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2015, principalement en raison d'un gain net de change de 37,0 millions \$ au premier trimestre de 2015, lié principalement à des prêts intragroupe utilisés pour rembourser la dette avec recours de Kentz. Au premier trimestre de 2015, la Société a contracté des instruments dérivés de change pour couvrir, d'un point de vue économique, la portion en devise étrangère des prêts intragroupe susmentionnés.

Au troisième trimestre de 2016, les charges financières nettes provenant de Capital ont augmenté pour s'établir à 3,6 millions \$, comparativement à 1,9 million \$ au troisième trimestre de 2015.

Pour les neuf premiers mois de 2016, les charges financières nettes provenant de Capital ont augmenté pour s'établir à 10,6 millions \$, alors qu'elles étaient de 4,2 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2015. Ce changement s'explique principalement par les produits financiers inférieurs gagnés au cours des neuf premiers mois de 2016 par rapport à la période correspondante de 2015.

5.11 – Analyse de l'impôt sur le résultat

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2016	2015	2016	2015
Résultat avant impôts sur le résultat provenant d'I&C	(9,9) \$	75,4 \$	99,0 \$	153,2 \$
Résultat avant impôts sur le résultat provenant de Capital	42,5	219,1	179,1	305,0
Résultat avant impôts sur le résultat	32,6 \$	294,5 \$	278,1 \$	458,2 \$
Impôts sur le résultat provenant d'I&C	(2,4) \$	33,0 \$	13,3 \$	57,5 \$
Impôts sur le résultat provenant de Capital	(0,2)	28,2	9,9	31,7
Impôts sur le résultat	(2,6) \$	61,2 \$	23,2 \$	89,2 \$
Taux d'imposition effectif provenant d'I&C (%)	24,5 %	43,7 %	13,4 %	37,5 %
Taux d'imposition effectif provenant de Capital (%)	(0,4) %	12,9 %	5,5 %	10,4 %
Taux d'imposition effectif (%)	(7,9) %	20,8 %	8,3 %	19,5 %

Au troisième trimestre de 2016, l'économie d'impôts sur le résultat provenant d'I&C s'est établie à 2,4 millions \$, comparativement à une charge d'impôts sur le résultat de 33,0 millions \$ pour la période correspondante de 2015. **Pour les neuf premiers mois de 2016, la charge d'impôts sur le résultat provenant d'I&C s'est établie à 13,3 millions \$**, comparativement à 57,5 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2015. Le taux d'imposition effectif provenant d'I&C a été inférieur au taux d'imposition prévu par la législation canadienne au cours des neuf premiers mois de 2016, principalement en raison de la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat et de l'utilisation de pertes antérieures contre lesquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé, partiellement contrebalancées par des pertes nettes n'ayant pas généré d'économie d'impôts, des dépenses non déductibles et d'autres écarts permanents. Au cours des neuf premiers mois de 2015, le taux d'imposition effectif provenant d'I&C a été plus élevé que le taux d'imposition prévu par la législation canadienne, en raison surtout de pertes du troisième trimestre de 2015 n'ayant pas généré d'économie d'impôts, ainsi que de la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat, partiellement contrebalancées par d'autres écarts permanents.

Au troisième trimestre de 2016, l'économie d'impôts sur le résultat provenant de Capital s'est établie à 0,2 million \$, comparativement à une charge d'impôts de 28,2 millions \$ au troisième trimestre de 2015. **Pour les neuf premiers mois de 2016, la charge d'impôts provenant de Capital s'est établie à 9,9 millions \$**, comparativement à 31,7 millions \$ pour la période correspondante de 2015. Cette diminution du taux d'imposition effectif provenant de Capital au cours des neuf premiers mois de 2016, par rapport aux neuf premiers mois de 2015, est principalement attribuable au gain sur la cession de l'investissement de la Société dans Ambatovy au cours des neuf premiers mois de 2015, comparativement au gain sur la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta au cours de la même période de 2016.

Le taux d'imposition effectif provenant d'I&C a été peu élevé au cours des neuf premiers mois de 2016. La direction s'attend toutefois à ce qu'il soit plus proche du taux d'imposition prévu par la législation canadienne pour l'exercice 2016 dans son ensemble, mais qu'il demeure inférieur à ce dernier.

6 Carnet de commandes

La Société divulgue son carnet de commandes, une mesure financière non conforme aux IFRS, pour les activités d'I&C. Le carnet de commandes est un **indicateur prévisionnel des produits prévus** qui seront comptabilisés par la Société. Il est établi en fonction des **contrats octroyés** considérés comme des commandes **fermes**.

La Société veille à ce que l'information présentée dans le carnet de commandes soit à la fois utile et à jour. Par conséquent, la Société revoit régulièrement son carnet de commandes afin de s'assurer que toutes les modifications y sont reflétées, notamment les nouveaux contrats octroyés, les modifications aux contrats en cours et les annulations de projets, le cas échéant.

Le carnet de commandes comprend des contrats de type remboursable (45 % au 30 septembre 2016) et des contrats à prix forfaitaire (55 % au 30 septembre 2016). La valeur du carnet de commandes provenant des contrats de type remboursable comprend l'estimation par la direction des produits qui seront tirés de contrats octroyés considérés comme des commandes fermes.

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes de la Société par secteur.

(EN MILLIONS \$ CA)	30 SEPTEMBRE 2016	30 JUIN 2016	31 DÉCEMBRE 2015
PAR SECTEUR			
Mines et métallurgie	188,2 \$	303,0 \$	279,0 \$
Pétrole et gaz	3 648,0	4 018,1	3 594,5
Énergie	2 611,2	2 828,6	2 320,7
Infrastructures			
Infrastructures et construction	3 075,6	3 374,1	3 819,0
O&M	2 253,6	2 020,4	1 978,7
Sous-total - Infrastructures	5 329,3 \$	5 394,5 \$	5 797,7 \$
Total	11 776,6 \$	12 544,3 \$	11 991,9 \$

La Société a présenté un carnet de commandes de 11,8 milliards \$ au 30 septembre 2016, tandis que celui-ci s'établissait à 12,0 milliards \$ à la fin de décembre 2015, une diminution principalement attribuable aux secteurs Infrastructures et Mines et métallurgie, qui a été partiellement contrebalancée par une hausse dans les secteurs Énergie et Pétrole et gaz.

Le 30 juin 2016, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente, sous réserve de certaines conditions de clôture et approbations, pour la vente de ses activités secondaires de gestion de biens immobiliers au Canada, pour lesquelles un montant d'environ 480 millions \$ est inclus dans le carnet de commandes d'O&M au 30 septembre 2016, présenté dans le tableau ci-dessus. En outre, au troisième trimestre de 2016, SNC-Lavalin a classé ses activités locales et investissements de Capital en France comme étant « détenus en vue de la vente » dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société, à la suite de sa décision de vendre ces activités. Un montant d'environ 330 millions \$ est inclus dans le carnet de commandes d'O&M et un montant d'environ 130 millions \$ est inclus dans le carnet de commandes d'Infrastructures et construction au 30 septembre 2016, présentés dans le tableau ci-dessus, en lien avec les activités locales en France de la Société.

Au cours des neuf premiers mois de 2016, la Société a obtenu des contrats d'envergure dans le secteur Pétrole et gaz, notamment un projet d'expansion d'installations de production d'asphalte et un contrat pour des travaux relatifs à l'infrastructure et aux installations de traitement pour des champs pétrolifères au Moyen-Orient. Dans le secteur Énergie, la Société a obtenu un contrat concernant l'exécution des travaux de remplacement des conduites d'alimentation et de retubage dans le cadre de la remise en état d'une centrale nucléaire au Canada, ainsi qu'un contrat portant sur des services d'ingénierie et d'outillage relativement au soutien opérationnel et au projet de remise à neuf future d'une centrale nucléaire, également au Canada.

Il convient aussi de noter que les activités du secteur **O&M** sont exercées dans le cadre de contrats qui s'étalent sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limite le carnet de commandes du secteur O&M à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) **la durée du contrat**; ou ii) **les 5 prochaines années**.

Le tableau suivant présente la proportion de contrats de type remboursable et de contrats à prix forfaitaire dans le carnet de commandes de chaque secteur au 30 septembre 2016.

	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ⁽¹⁾	CONTRATS À PRIX FORFAITAIRE ⁽¹⁾
PAR SECTEUR		
Mines et métallurgie	45 %	55 %
Pétrole et gaz	65 %	35 %
Énergie	60 %	40 %
Infrastructures	25 %	75 %
Infrastructures et construction	5 %	95 %
O&M	50 %	50 %
Total	45 %	55 %

⁽¹⁾ Veuillez noter que les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessus sont arrondis et ne fournissent donc qu'une approximation de la proportion de contrats de type remboursable et de contrats à prix forfaitaire dans le carnet de commandes de chaque secteur.

7 Informations sectorielles

Comme il a été mentionné à la section 4, la Société analyse ses résultats par secteur. Ces secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, conformément à la façon dont est évalué le rendement de la direction.

La Société évalue le rendement d'un secteur en utilisant le **RAII sectoriel**, qui correspond à la marge brute moins i) les frais de vente, généraux et administratifs directs et ii) les participations ne donnant pas le contrôle, avant impôts. Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs, les coûts de restructuration, la dépréciation du goodwill, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration, ainsi que l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz, ne sont pas attribués aux secteurs de la Société.

Les investissements de Capital de SNC-Lavalin sont comptabilisés de la façon suivante :

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non notable	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation

Ces investissements sont regroupés dans le secteur Capital, dont le rendement est évalué de la façon suivante :

MÉTHODE DE COMPTABILISATION	ÉVALUATION DU RENDEMENT
Méthode du coût	Dividendes et distributions provenant d'investissements
Méthode de la mise en équivalence	Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net de ses investissements, ou dividendes provenant d'investissements de Capital dont la valeur comptable est de néant (tel que l'Autoroute 407), avant impôts
Méthode de la consolidation	RAII provenant d'investissements

Les produits de la Société proviennent de contrats de type remboursable (55 % pour les neuf premiers mois de 2016) et de contrats à prix forfaitaire (45 % pour les neuf premiers mois de 2016).

Le tableau qui suit résume les produits et le RAII sectoriel de la Société et rapproche le RAII sectoriel au RAII de la Société pour les troisièmes trimestres terminés le 30 septembre 2016 et le 30 septembre 2015.

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE				2015			
	2016				2015			
PAR SECTEUR	PRODUITS	RAII SECTORIEL PROVENANT D'I&C	RAII SECTORIEL PROVENANT DE CAPITAL	RAII SECTORIEL TOTAL	PRODUITS	RAII SECTORIEL PROVENANT D'I&C	RAII SECTORIEL PROVENANT DE CAPITAL	RAII SECTORIEL TOTAL
Mines et métallurgie	74,9	11,6	–	11,6	202,8	19,8	–	19,8
Pétrole et gaz	968,0	(28,1)	–	(28,1)	1 045,7	62,3	–	62,3
Énergie	412,3	23,1	–	23,1	402,0	16,3	–	16,3
Infrastructures								
Infrastructures et construction	445,7	29,2	–	29,2	512,7	41,2	–	41,2
Opérations et maintenance	199,7	17,0	–	17,0	213,1	15,3	–	15,3
Sous-total - Infrastructures	645,4	46,2	–	46,2	725,8	56,4	–	56,4
Total des secteurs d'I&C	2 100,6	52,8	–	52,8	2 376,3	154,8	–	154,8
Capital	67,9	–	52,6	52,6	56,9	–	224,8	224,8
Total des produits et du RAII sectoriel	2 168,5	52,8	52,6	105,3	2 433,2	154,8	224,8	379,5
Moins :								
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux secteurs		(19,0)	(6,5)	(25,5)		(33,1)	(3,8)	(36,9)
Coûts de restructuration		(11,8)	–	(11,8)		(13,4)	–	(13,4)
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration		(1,1)	–	(1,1)		(5,8)	–	(5,8)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz		(16,2)	–	(16,2)		(29,4)	–	(29,4)
Reprise de participations ne donnant pas le contrôle avant impôts sur le résultat incluses ci-dessus		(8,1)	–	(8,1)		9,3	–	9,3
RAII		(3,5)	46,0	42,5		82,3	221,0	303,3

Le tableau qui suit résume les produits et le RAII sectoriel de la Société et rapproche le RAII sectoriel au RAII de la Société pour les premiers neuf mois terminés le 30 septembre 2016 et le 30 septembre 2015.

(EN MILLIONS \$ CA)	NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE				2015			
	2016				2015			
PAR SECTEUR	PRODUITS	RAII SECTORIEL PROVENANT D'I&C	RAII SECTORIEL PROVENANT DE CAPITAL	RAII SECTORIEL TOTAL	PRODUITS	RAII SECTORIEL PROVENANT D'I&C	RAII SECTORIEL PROVENANT DE CAPITAL	RAII SECTORIEL TOTAL
Mines et métallurgie	284,5	32,5	–	32,5	653,8	57,4	–	57,4
Pétrole et gaz	2 721,5	85,5	–	85,5	2 696,9	181,7	–	181,7
Énergie	1 210,7	81,0	–	81,0	1 281,9	85,2	–	85,2
Infrastructures								
Infrastructures et construction	1 225,4	60,2	–	60,2	1 350,2	(12,7)	–	(12,7)
Opérations et maintenance	634,5	46,7	–	46,7	790,3	39,4	–	39,4
Sous-total - Infrastructures	1 859,9	106,9	–	106,9	2 140,5	26,7	–	26,7
Total des secteurs d'I&C	6 076,6	305,8	–	305,8	6 773,2	350,9	–	350,9
Capital	183,1	–	208,3	208,3	167,5	–	319,4	319,4
Total des produits et du RAII sectoriel	6 259,7	305,8	208,3	514,1	6 940,7	350,9	319,4	670,3
Moins :								
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux secteurs		(102,7)	(18,6)	(121,3)		(116,6)	(10,2)	(126,8)
Coûts de restructuration		(27,6)	–	(27,6)		(21,6)	–	(21,6)
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration		(4,1)	–	(4,1)		(19,2)	–	(19,2)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz		(52,3)	–	(52,3)		(71,5)	–	(71,5)
Reprise de participations ne donnant pas le contrôle avant impôts sur le résultat incluses ci-dessus		1,0	–	1,0		16,8	–	16,8
RAII		120,1	189,7	309,8		138,8	309,2	448,0

7.1 – Mines et métallurgie

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2016	2015	2016	2015
Produits provenant du secteur Mines et métallurgie	74,9 \$	202,8 \$	284,5 \$	653,8 \$
RAII sectoriel - Mines et métallurgie	11,6 \$	19,8 \$	32,5 \$	57,4 \$
Ratio du RAII sectoriel sur les produits provenant du secteur Mines et métallurgie (%)	15,4 %	9,8 %	11,4 %	8,8 %

Au troisième trimestre de 2016, les produits du secteur Mines et métallurgie ont diminué pour s'établir à 74,9 millions \$, comparativement à 202,8 millions \$ à la période correspondante de 2015. Pour les neuf premiers mois de 2016, les produits ont baissé, s'établissant à 284,5 millions \$ alors qu'ils étaient de 653,8 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2015. Cela s'explique principalement par la réduction du volume d'activité en raison de l'effet de la faiblesse des prix des produits de base sur l'investissement dans le secteur et de l'achèvement ou quasi-achèvement de certains projets d'envergure dont des usines d'acide sulfurique au Moyen-Orient et en Europe et des projets liés à la potasse dans l'Ouest canadien.

Au troisième trimestre de 2016, le RAII sectoriel de Mines et métallurgie a été de 11,6 millions \$, comparativement à 19,8 millions \$ à la période correspondante de 2015. Ceci s'explique principalement par une baisse du volume d'activité, qui a été partiellement contrebalancée par l'augmentation du ratio de marge brute. Cette augmentation est principalement attribuable aux effets positifs du processus de clôture de certains projets internationaux d'envergure.

Pour les neuf premiers mois de 2016, le RAII sectoriel de Mines et métallurgie a été de 32,5 millions \$, comparativement à 57,4 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2015. Ceci s'explique principalement par une baisse du volume d'activité, qui a été partiellement contrebalancée par l'augmentation du ratio de marge brute, en partie attribuable aux effets positifs du processus de clôture de certains projets internationaux d'envergure, et à une réduction des frais de vente, généraux et administratifs.

Les produits du secteur Mines et métallurgie proviennent de contrats de type remboursable (40 % pour les neuf premiers mois de 2016) et de contrats à prix forfaitaire (60 % pour les neuf premiers mois de 2016).

7.2 – Pétrole et gaz

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2016	2015	2016	2015
Produits provenant du secteur Pétrole et gaz	968,0 \$	1 045,7 \$	2 721,5 \$	2 696,9 \$
RAII sectoriel - Pétrole et gaz	(28,1) \$	62,3 \$	85,5 \$	181,7 \$
Ratio du RAII sectoriel sur les produits provenant du secteur Pétrole et gaz (%)	(2,9) %	6,0 %	3,1 %	6,7 %

Au troisième trimestre de 2016, les produits du secteur Pétrole et gaz ont diminué pour s'établir à 968,0 millions \$, comparativement à 1 045,7 millions \$ au troisième trimestre de 2015. Pour les neuf premiers mois de 2016, les produits se sont établis à 2 721,5 millions \$ et ont été comparables aux produits des neuf premiers mois de 2015. L'augmentation des produits, provenant principalement de projets au Moyen-Orient et en Australie, a été contrebalancée par une diminution du volume d'activité, notamment en raison des conditions difficiles du marché relatif aux solutions de production et de traitement.

Au troisième trimestre de 2016, le RAII sectoriel de Pétrole et gaz s'est établi à un montant négatif de 28,1 millions \$, comparativement à un RAII sectoriel de 62,3 millions \$ au troisième trimestre de 2015, principalement en raison des révisions défavorables des prévisions des coûts et des produits concernant deux projets, dans le cadre d'un même contrat, du secteur Pétrole et gaz au Moyen-Orient qui ont eu une incidence défavorable de 116,7 millions \$ sur la marge brute au cours du troisième trimestre de 2016. Cependant, des discussions sont en cours pour tenter de régler certaines questions d'ordre commerciales concernant ces projets et les incidences négatives de ces révisions ont été partiellement contrebalancées par des révisions favorables des prévisions pour certains autres projets d'envergure. En outre, la baisse du RAII sectoriel de Pétrole et gaz a été partiellement contrebalancée par une diminution des frais de vente, généraux et administratifs pour le troisième trimestre de 2016.

Pour les neuf premiers mois de 2016, le RAII sectoriel de Pétrole et gaz s'est établi à 85,5 millions \$, comparativement à 181,7 millions \$ pour la période correspondante de 2015. La baisse du RAII sectoriel de Pétrole et gaz est essentiellement attribuable aux révisions défavorables des prévisions des coûts et des produits concernant deux projets du secteur Pétrole et gaz au Moyen-Orient, comme expliqué ci-dessus, combinées à une baisse des produits et du ratio de marge brute provenant des activités liées aux solutions de production et de traitement, qui ont été partiellement contrebalancées par la diminution des frais de vente, généraux et administratifs et des révisions favorables des prévisions pour certains autres projets d'envergure.

Les produits du secteur Pétrole et gaz proviennent de contrats de type remboursable (75 % pour les neuf premiers mois de 2016) et de contrats à prix forfaitaire (25 % pour les neuf premiers mois de 2016).

7.3 – Énergie

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2016	2015	2016	2015
Produits provenant du secteur Énergie	412,3 \$	402,0 \$	1 210,7 \$	1 281,9 \$
RAII sectoriel - Énergie	23,1 \$	16,3 \$	81,0 \$	85,2 \$
Ratio du RAII sectoriel sur les produits provenant du secteur Énergie (%)	5,6 %	4,1 %	6,7 %	6,6 %

Au troisième trimestre de 2016, les produits du secteur Énergie se sont établis à 412,3 millions \$ et ont été comparables à ceux du troisième trimestre de 2015. Pour les neuf premiers mois de 2016, les produits ont diminué, s'établissant à 1 210,7 millions \$ comparativement à 1 281,9 millions \$ à la période correspondante de 2015, principalement en raison de la réduction des produits tirés des travaux sur les lignes de transport d'électricité dans l'Ouest canadien, qui a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des produits tirés de projets liés à des centrales au gaz naturel à cycle combiné aux États-Unis.

Au troisième trimestre de 2016, le RAII sectoriel d'Énergie s'est établi à 23,1 millions \$, par rapport à 16,3 millions \$ au trimestre correspondant de 2015, principalement en raison d'une baisse des frais de vente, généraux et administratifs, d'une hausse du ratio de marge brute, incluant l'incidence positive nette des révisions des prévisions de coûts pour certains projets d'envergure, ainsi que de l'accroissement du volume d'activité.

Au cours des neuf premiers mois de 2016, le RAII sectoriel d'Énergie était de 81,0 millions \$, par rapport à 85,2 millions \$ pour la période correspondante de 2015, reflétant principalement une diminution des frais de vente, généraux et administratifs, qui a été contrebalancée par une réduction légèrement plus importante du volume d'activité au cours des

neuf premiers mois de 2016 par rapport aux neuf premiers mois de 2015, essentiellement en raison de l'achèvement ou quasi-achèvement de certains projets d'envergure.

Les produits du secteur Énergie proviennent de contrats de type remboursable (40 % pour les neuf premiers mois de 2016) et de contrats à prix forfaitaire (60 % pour les neuf premiers mois de 2016).

7.4 – Infrastructures

INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2016	2015	2016	2015
Produits provenant du sous-secteur Infrastructures et construction	445,7 \$	512,7 \$	1 225,4 \$	1350,2 \$
RAI sectoriel - Sous-secteur Infrastructures et construction	29,2 \$	41,2 \$	60,2 \$	(12,7) \$
Ratio du RAI sectoriel sur les produits provenant du sous-secteur Infrastructures et construction (%)	6,6 %	8,0 %	4,9 %	(0,9) %

Au troisième trimestre de 2016, les produits du sous-secteur Infrastructures et construction ont diminué pour s'établir à 445,7 millions \$, comparativement à 512,7 millions \$ à la période correspondante de 2015. Pour les neuf premiers mois de 2016, les produits ont connu une baisse, s'établissant à 1 225,4 millions \$ comparativement à 1 350,2 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2015. L'écart est surtout attribuable à une réduction du volume d'activité en raison de la réception provisoire ou du quasi-achèvement d'un projet d'autoroute d'envergure au Canada, d'un projet de réseau de transport en commun dans l'Ouest canadien et de projets d'infrastructure sociale. Cette baisse a été partiellement contrebalancée par les produits provenant de contrats d'envergure obtenus en 2015 pour des travaux réalisés sur le corridor d'un nouveau pont dans l'Est canadien et pour un projet de réseau de transport en commun dans le Canada central.

Au troisième trimestre de 2016, le RAI sectoriel du sous-secteur Infrastructures et construction était de 29,2 millions \$, comparativement à 41,2 millions \$ au trimestre correspondant de 2015, car la réduction du volume d'activité, attribuable aux éléments indiqués plus haut, et une baisse du ratio de marge brute ont été partiellement contrebalancées par une diminution des frais de vente, généraux et administratifs. La marge brute de 2016 incluait un impact net favorable de 12,7 millions \$ attribuable à des révisions des prévisions de coûts et à des issues diverses pour certains projets. Au troisième trimestre de 2015, le ratio de marge brute comprenait une incidence positive totalisant 22,5 millions \$ découlant principalement d'une issue favorable et de révisions des prévisions pour certains projets d'envergure au Canada.

Pour les neuf premiers mois de 2016, le RAI sectoriel du sous-secteur Infrastructures et construction était de 60,2 millions \$, comparativement à un montant négatif de 12,7 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2015. Cette différence reflète principalement une augmentation du ratio de marge brute et une diminution des frais de vente, généraux et administratifs, qui ont été partiellement contrebalancées par une baisse du volume d'activité, qui a été imputable aux éléments expliqués plus haut. L'augmentation du ratio de marge brute a été principalement attribuable à une incidence nette positive de 30,6 millions \$ découlant de révisions de prévisions de coûts et d'issues diverses pour certains projets au cours des neuf premiers mois de 2016. Le ratio de marge brute pour les neuf premiers mois de 2015 a subi l'incidence négative d'une révision des prévisions de coûts ayant eu un effet négatif total de 37,8 millions \$ sur la marge brute, principalement attribuable à des conditions de terrain difficiles pour la portion tunnel d'un projet de

transport en commun et à des coûts supplémentaires relativement à un projet d'autoroute d'envergure, tous deux au Canada.

Les produits du sous-secteur Infrastructures et construction proviennent de contrats de type remboursable (20 % pour les neuf premiers mois de 2016) et de contrats à prix forfaitaire (80 % pour les neuf premiers mois de 2016).

O&M

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2016	2015	2016	2015
Produits provenant du sous-secteur O&M	199,7 \$	213,1 \$	634,5 \$	790,3 \$
RAII sectoriel - Sous-secteur O&M	17,0 \$	15,3 \$	46,7 \$	39,4 \$
Ratio du RAII sectoriel sur les produits provenant du sous-secteur O&M (%)	8,5 %	7,2 %	7,4 %	5,0 %

Au troisième trimestre de 2016, les produits du sous-secteur O&M se sont chiffrés à 199,7 millions \$, contre 213,1 millions \$ pour la période correspondante de 2015. Pour les neuf premiers mois de 2016, les produits se sont chiffrés à 634,5 millions \$, comparativement à 790,3 millions \$ à la période correspondante de 2015, principalement en raison d'un volume d'activité moins élevé, lui-même principalement attribuable au non-renouvellement d'un contrat non rentable de gestion d'immeubles, installations et terrains gouvernementaux au Canada en 2015.

Au troisième trimestre de 2016, le RAII sectoriel du sous-secteur O&M s'est établi à 17,0 millions \$, comparativement à 15,3 millions \$ au troisième trimestre de 2015, reflétant principalement une augmentation du ratio de marge brute, qui a été partiellement contrebalancée par un volume d'activité moins élevé.

Pour les neuf premiers mois de 2016, le RAII sectoriel du sous-secteur O&M s'est établi à 46,7 millions \$, comparativement à 39,4 millions \$ pour la période correspondante de 2015, reflétant principalement un ratio de marge brute plus élevé en raison de la composition favorable des activités, ainsi qu'une diminution des frais de vente, généraux et administratifs, qui ont été partiellement contrebalancés par un volume d'activité moins élevé en raison des éléments indiqués plus haut.

Les produits du sous-secteur O&M proviennent de contrats de type remboursable (60 % pour les neuf premiers mois de 2016) et de contrats à prix forfaitaire (40 % pour les neuf premiers mois de 2016).

7.5 – Capital

Capital est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements et à la gestion d'actifs. Ses principales activités consistent à investir dans des titres de capitaux propres ou des prêts subordonnés dans le cadre de projets afin de générer des produits intégrés sur l'ensemble du cycle de vie liés à l'ingénierie, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien. Tous les investissements sont structurés pour générer un rendement du capital investi adapté au profil de risque de chaque projet individuel. SNC-Lavalin effectue des investissements en capitaux propres dans divers types d'infrastructures, comme les ponts, les bâtiments, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les installations énergétiques et les installations de traitement de l'eau. Ceux-ci sont regroupés dans le secteur Capital et décrits à la section 8.5 du rapport de gestion 2015 de la Société.

SNCL MALTA

Le 30 mars 2016, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière de la vente de sa participation indirecte dans SNCL Malta à une société membre du groupe Flughafen Wien AG pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 64 millions d'euros (environ 98,7 millions \$ CA). SNCL Malta est le propriétaire indirect de la participation de 15,5 % de la Société dans Malta International Airport p.l.c. Le gain net sur cession de la participation indirecte de SNC-Lavalin dans SNCL Malta s'est chiffré à 53,6 millions \$.

RAYALSEEMA

En 2016, SNC-Lavalin a conclu la vente de sa participation de 36,9 % dans Rayalseema, en Inde, pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 6 millions \$ US (environ 8 millions \$ CA). La perte nette sur cession de la participation de SNC-Lavalin dans Rayalseema s'est chiffrée à 2,6 millions \$.

VALEUR COMPTABLE NETTE DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

La Société fournit des informations supplémentaires sur la valeur comptable nette des investissements de Capital à la note 4 de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le troisième trimestre de 2016.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable nette des investissements de Capital par méthode de comptabilisation.

(EN MILLIONS \$ CA)	30 SEPTEMBRE 2016	31 DÉCEMBRE 2015
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation	(28,8) \$	(15,9) \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	383,8	419,5
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût	47,3	48,3
Plus: Actifs nets des investissements de Capital en France classés comme étant détenus en vue de la vente	11,4	-
Valeur comptable nette totale des investissements de Capital	413,7 \$	452,0 \$

La réduction de la valeur comptable nette entre le 31 décembre 2015 et le 30 septembre 2016 est principalement attribuable à la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta et de sa participation dans Rayalseema au premier trimestre de 2016. Au 30 septembre 2016, la Société estimait que la juste valeur de son portefeuille d'investissements de Capital était nettement supérieure à sa valeur comptable nette, et que l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 présente la juste valeur estimée la plus élevée de son portefeuille. Au 30 septembre 2016 et au 31 décembre 2015, la valeur comptable nette de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 était de néant.

RAII SECTORIEL - CAPITAL

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2016	2015	2016	2015
Produits provenant de Capital	67,9 \$	56,9 \$	183,1 \$	167,5 \$
RAII sectoriel :				
Provenant de l'Autoroute 407	34,8 \$	31,5 \$	97,7 \$	94,4 \$
Provenant des autres investissements de Capital ⁽¹⁾	17,8	19,0	52,0	50,7
Provenant d'un gain sur cessions d'investissements de Capital	-	174,4	58,5	174,4
RAII sectoriel - Capital	52,6 \$	224,8 \$	208,3 \$	319,4 \$

⁽¹⁾ Le RAII sectoriel provenant des autres investissements de Capital est présenté déduction faite des frais de vente, généraux et administratifs de la division, de certains frais de vente, généraux et administratifs corporatifs directement attribuables au secteur, ainsi que des frais de vente, généraux et administratifs de tous les autres investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation.

Les investissements de Capital de la Société sont comptabilisés selon la méthode du coût, la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation, suivant que SNC-Lavalin exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle. La relation entre les produits et le RAII sectoriel n'est pas pertinente pour l'évaluation du rendement de ce secteur, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode du coût ou celle de la mise en équivalence, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de chaque investissement de Capital.

Le RAII sectoriel de Capital s'est établi à 52,6 millions \$ au troisième trimestre de 2016, comparativement à 224,8 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant principalement un gain avant impôts de 174,4 millions \$ sur la cession de l'investissement de la Société dans Ambatovy durant le troisième trimestre de 2015.

Le RAII sectoriel de Capital a diminué pour les neuf premiers mois de 2016, s'établissant à 208,3 millions \$ comparativement à 319,4 millions \$ à la période correspondante de 2015. La variation a été essentiellement attribuable à la différence entre un gain avant impôts de 58,5 millions \$ principalement lié à la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta au premier trimestre de 2016, et un gain de 174,4 millions \$ sur la cession de l'investissement de la Société dans Ambatovy au troisième trimestre de 2015, tel que décrit plus haut.

7.6 – Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux secteurs

Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement liés à des projets ou à des secteurs ne sont pas attribués aux secteurs de la Société.

Ces frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux projets ou aux secteurs se sont élevés à 25,5 millions \$ au troisième trimestre de 2016, comparativement à 36,9 millions \$ au troisième trimestre de 2015, principalement en raison d'une incidence favorable de 32,5 millions \$ provenant de révisions d'estimations relativement à des passifs environnementaux et à d'autres provisions pour démantèlement d'actifs sur d'anciens sites au troisième trimestre de 2016.

Ces frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux projets ou aux secteurs se sont élevés à 121,3 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, comparativement à 126,8 millions \$ à la période correspondante de 2015. La diminution est principalement attribuable aux révisions d'estimations sur des éléments relatifs à d'anciens sites, comme expliqué plus haut, partiellement contrebalancées par une baisse du montant attribué aux projets ou aux secteurs relatif à des avantages, primes, charges de sécurité sociale et autres frais au cours des neuf premiers mois de 2016, comparativement à la période correspondante de 2015.



Liquidités et ressources financières

La présente section a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des liquidités et ressources financières de la Société et a été structurée de la façon suivante :

- › la présentation de la **situation financière** de la Société à la fin du troisième trimestre de 2016, comparativement à sa situation financière au 31 décembre 2015;
- › l'examen de la **trésorerie nette de la dette avec recours** de la Société;
- › l'**analyse des flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- › la présentation des dividendes déclarés et du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA ») de la Société;
- › une mise à jour sur les notations de crédit de la Société.

8.1 – Situation financière

Le tableau ci-dessous présente une analyse des variations dans les états consolidés de la situation financière de la Société au 31 décembre 2015 et au 30 septembre 2016.

(EN MILLIONS DE \$ CA)	30 SEPTEMBRE 2016	31 DÉCEMBRE 2015	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Actifs courants	4 246,0 \$	5 197,8 \$	(951,8) \$	La baisse des actifs courants est principalement liée à la diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie (se reporter à la section 8.3 pour plus de détails) et des créances clients.
Actifs non courants	4 998,1	5 305,3	(307,2)	La baisse des actifs non courants est principalement liée à la conversion des devises étrangères sur le goodwill et à l'amortissement et la conversion des devises étrangères sur les immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz.
Total de l'actif	9 244,1 \$	10 503,2 \$	(1 259,0) \$	
Passifs courants	4 077,6 \$	5 089,8 \$	(1 012,1) \$	La baisse des passifs courants est principalement liée à la diminution des dettes fournisseurs, des avances liées à des arrangements de financement de contrats et des produits différés.
Passifs non courants	1 405,6	1 509,9	(104,3)	La baisse des passifs non courants est principalement liée à la diminution de la dette à long terme sans recours provenant des investissements de Capital et du passif d'impôt sur le résultat différé.
Total du passif	5 483,2 \$	6 599,7 \$	(1 116,4) \$	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	3 736,6 \$	3 868,2 \$	(131,5) \$	La baisse des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin est principalement liée à la diminution des autres composantes des capitaux propres, essentiellement attribuable aux écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger, partiellement contrebalancée par une hausse des résultats non distribués, liée au résultat net des neuf premiers mois de 2016.
Participations ne donnant pas le contrôle	24,2	35,3	(11,1)	-
Total des capitaux propres	3 760,9 \$	3 903,5 \$	(142,6) \$	
Total du passif et des capitaux propres	9 244,1 \$	10 503,2 \$	(1 259,0) \$	

8.2 – Trésorerie nette de la dette avec recours

La **trésorerie nette de la dette avec recours** de la Société, qui est une mesure financière non conforme aux IFRS, est obtenue en excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des investissements de Capital ainsi que sa dette avec recours de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, et se présentait comme suit :

(EN MILLIONS DE \$ CA)	30 SEPTEMBRE 2016	31 DÉCEMBRE 2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	895,5 \$	1 581,8 \$
Moins :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation	9,4	17,1
Dette avec recours :		
Débentures	349,3	349,1
Trésorerie nette de la dette avec recours	536,8 \$	1 215,6 \$

⁽¹⁾ Excluant 69,7 millions \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie présentés en tant que « Actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente et actifs détenus en vue de la vente » à l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière non audité de la Société au 30 septembre 2016.

La **trésorerie nette de la dette avec recours** (trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des investissements de Capital et la dette avec recours) s'établissait à 0,5 milliard \$ au 30 septembre 2016, comparativement à 1,2 milliard \$ au 31 décembre 2015, reflétant principalement une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, comme il est expliqué à la section 8.3.

La direction continue de croire que, sous réserve des risques et limites décrits dans le présent rapport, sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie et sa capacité de crédit inutilisée, devrait être suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible.

8.3 – Analyse des flux de trésorerie

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

	2016	2015
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation	(134,2) \$	(759,1) \$
Activités d'investissement	(33,6)	579,2
Activités de financement	(441,4)	(87,4)
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(7,4)	20,8
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(616,6)	(246,5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 581,8	1 702,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	965,2	1 455,7
Moins: Trésorerie et équivalents de trésorerie des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	(69,7)	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période, tel que présenté à l'état consolidé de la situation financière	895,5 \$	1 455,7 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, y compris 69,7 millions \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en vue de la vente, se chiffraient à 965,2 millions \$ au 30 septembre 2016, comparativement à 1 455,7 millions \$ au 30 septembre 2015, tel qu'il est décrit ci-dessous.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les liquidités nettes affectées aux activités d'exploitation se sont établies à 134,2 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, comparativement à 759,1 millions \$ pour la période correspondante de 2015. Voici les principaux facteurs ayant eu une incidence sur les activités d'exploitation :

- › Des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie, qui ont totalisé 80,9 millions \$ au cours des neuf premiers mois de 2016, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés de 61,2 millions \$ au cours des neuf premiers mois de 2015, reflétant principalement :
 - un résultat net de 254,9 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, comparativement à 369,0 millions \$ à la période correspondante de 2015;
 - des impôts sur le résultat payés de 50,6 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, comparativement à 301,0 millions \$ payés à la période correspondante de 2015, principalement en raison des impôts sur le résultat payés, au premier trimestre de 2015, sur le gain provenant de la cession d'AltaLink, qui a été finalisée en décembre 2014;
 - un gain net hors effet de trésorerie totalisant 58,5 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016 provenant principalement de la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta au cours du premier trimestre de 2016, comparativement à un gain hors effet de trésorerie de 174,4 millions \$ provenant de la cession de l'investissement de la Société dans Ambatovy au cours des neuf premiers mois de 2015;

- des charges financières nettes de 31,7 millions \$ comptabilisées en résultat net au cours des neuf premiers mois de 2016, comparativement à des produits financiers nets de 10,2 millions \$ comptabilisés en résultat net au cours des neuf premiers mois de 2015, en raison surtout d'un gain net de change au premier trimestre de 2015 lié à des prêts intragroupe utilisés pour rembourser la dette avec recours de Kentz;
 - les intérêts payés au cours des neuf premiers mois de 2016 ont totalisé 56,4 millions \$, comparativement à 59,6 millions \$ au cours des neuf premiers mois de 2015;
 - l'amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants de 110,3 millions \$ au cours des neuf premiers mois de 2016 par rapport à 108,9 millions \$ à la période correspondante de 2015;
 - une charge d'impôt sur le résultat hors effet de trésorerie de 23,2 millions \$ au cours des neuf premiers mois de 2016, comparativement à 89,2 millions \$ au cours des neuf premiers mois de 2015;
 - un résultat provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 137,4 millions \$ au cours des neuf premiers mois de 2016, comparativement à 114,9 millions \$ à la période correspondante de 2015;
 - une diminution des provisions hors effet de trésorerie liées à des pertes prévues sur certains contrats de 100,4 millions \$ au cours des neuf premiers mois de 2016, comparativement à 44,7 millions \$ à la même période de 2015;
 - des coûts de restructuration payés excédant les coûts de restructuration comptabilisés dans le résultat net de 52,2 millions \$ au cours des neuf premiers mois de 2016, comparativement à 12,2 millions \$ à la période correspondante de 2015.
- › Tel qu'il est décrit à la note 11 B) des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le troisième trimestre de 2016, les liquidités affectées à la variation des éléments du fonds de roulement hors effet de trésorerie ont totalisé 215,1 millions \$ au cours des neuf premiers mois de 2016, contre 697,9 millions \$ à la période correspondante de 2015, reflétant principalement des besoins en fonds de roulement pour certains projets d'envergure.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les liquidités nettes affectées aux activités d'investissement se sont établies à 33,6 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, comparativement à des liquidités nettes provenant des activités d'investissement de 579,2 millions \$ pour la période correspondante de 2015. Les principales activités d'investissement ont été les suivantes :

- › Une entrée de trésorerie nette de 101,9 millions \$ à la cession d'investissements de Capital au cours des neuf premiers mois de 2016, principalement attribuable à la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta, comparativement à 600,7 millions \$ pour la période correspondante de 2015, attribuable à la cession de l'investissement de la Société dans Ambatovy, tel qu'il est décrit à la note 4 A) des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le troisième trimestre de 2016;
- › L'acquisition d'immobilisations corporelles, pour un décaissement total de 114,2 millions \$ au cours des neuf premiers mois de 2016, comparativement à 71,9 millions \$ au cours des neuf premiers mois de 2015;

- › L'augmentation des créances en vertu des accords de concession de services, déduction faite du recouvrement, s'est élevée à 59,9 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, comparativement à 28,4 millions \$ à la période correspondante de 2015;
- › Au cours des neuf premiers mois de 2016, les placements à court et à long terme ont diminué de 65,0 millions \$, comparativement à une baisse de 62,0 millions \$ au cours des neuf premiers mois de 2015.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les liquidités nettes affectées aux activités de financement se sont élevées à 441,4 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, comparativement à 87,4 millions \$ pour la période correspondante de 2015. Les principales activités de financement ont été les suivantes :

- › Une augmentation nette de 90,0 millions \$ de la facilité de crédit avec recours au cours des neuf premiers mois de 2015;
- › Le remboursement net de la dette sans recours provenant de Capital qui s'est élevé à 6,4 millions \$ au cours des neuf premiers mois de 2016, comparativement à 7,6 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2015;
- › Des remboursements nets d'avances liées à des arrangements de financement de contrats de 327,7 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, comparativement à une augmentation des avances liées à des arrangements de financement de contrats de 77,2 millions \$ à la période correspondante de 2015. Ces avances liées à des arrangements de financement de contrats sont liées aux projets de Sainte-Justine et d'Evergreen pour les deux périodes;
- › Les dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin se sont élevés à 117,0 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, comparativement à 113,4 millions \$ à la période correspondante de 2015;
- › Le rachat d'actions pour 121,8 millions \$ (2 803 900 actions à un prix moyen de 43,43 \$) au cours des neuf premiers mois de 2015;
- › L'émission d'actions par suite de l'exercice d'options sur actions a généré des liquidités de 19,7 millions \$ au cours des neuf premiers mois de 2016 (508 976 options sur actions à un prix moyen de 38,63 \$), comparativement à 4,0 millions \$ à la période correspondante de 2015 (105 539 options sur actions à un prix moyen de 38,07 \$). Au 25 octobre 2016, 692 849 options sur actions étaient en circulation, à des prix d'exercice variant de 37,04 \$ à 40,98 \$ par action ordinaire. À la même date, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation était de 150 285 501.

8.4 – Dividendes

Le 3 mars 2016, le 5 mai 2016 et le 4 août 2016, des dividendes trimestriels en espèces de 0,26 \$ par action ont été déclarés et versés le 31 mars 2016, le 2 juin 2016 et le 18 août 2016, respectivement, ce qui représente une augmentation de 4,0 % par rapport aux dividendes trimestriels de 0,25 \$ par action versés en 2015.

8.5 – Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 2 juin 2016, SNC-Lavalin a annoncé que son conseil d'administration avait déposé un avis quant au renouvellement, pour une période de 12 mois, de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui a pris fin le 4 juin 2016. Dans l'avis, la Société précise qu'un nombre maximum de 3 000 000 d'actions ordinaires, lesquelles représentent environ 2 % des actions ordinaires émises et en circulation au 18 mai 2016, pourraient être rachetées aux fins d'annulation.

8.6 – Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)

Le RCPMA est une mesure financière non conforme aux IFRS du rendement des capitaux propres de la Société. Le RCPMA, tel qu'il est calculé par la Société, correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois, divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, excluant les « autres composantes des capitaux propres ».

Le RCPMA s'est établi à 8,6 % pour la période de 12 mois terminée le 30 septembre 2016, comparativement à 48,6 % pour la période de 12 mois terminée le 30 septembre 2015, qui comprenait l'effet positif d'un gain de 1 320,7 millions \$ enregistré sur la cession d'AltaLink L.P. en décembre 2014.

8.7 – Instruments financiers

La nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers, ainsi que la gestion connexe de ces risques, sont décrites à la note 29 des états financiers annuels consolidés audités de 2015 de la Société et à la note 13 de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le troisième trimestre de 2016. Au cours des neuf premiers mois de 2016, il n'est survenu aucune modification importante à la nature des risques découlant des instruments financiers, à la gestion connexe de ces risques et à la classification des instruments financiers. De plus, il n'y a pas eu de changement à la méthodologie utilisée pour déterminer la juste valeur des instruments financiers mesurés à la juste valeur à l'état de la situation financière consolidé de la Société.

8.8 – Débenture avec recours – Notations de crédit

Le 25 avril 2016, Standard & Poor's (« S&P ») a revu ses perspectives pour SNC-Lavalin, les faisant passer de « négatives » à « stables ». S&P a également maintenu ses notations pour SNC-Lavalin, y compris la cote de BBB pour le crédit à long terme, et les cotes des émissions. Le fait que l'agence de notation ait ramené les perspectives de SNC-Lavalin à « stables » reflète le fait que, bien que les risques opérationnels et financiers auxquels SNC-Lavalin pourrait être exposée en raison des accusations qui ont été portées contre elle sont toujours présents, S&P s'attend à ce que les conséquences négatives pour SNC-Lavalin, s'il y en a, soient au-delà de son horizon en ce qui a trait à l'établissement des perspectives. Du fait de cette révision, l'agence de notation reconnaît également que les activités de SNC-Lavalin n'ont pas été affectées négativement à la suite des accusations et que celles-ci n'ont porté atteinte ni au droit ni à la capacité de SNC-Lavalin de soumissionner ou de travailler sur des projets du domaine public ou privé et que

SNC-Lavalin a continué à effectuer de telles activités au cours de la dernière année tout en affichant des marges de RAlIA croissantes.

Le 9 septembre, 2016, DBRS Limited (« DBRS ») a confirmé les notations de crédit de la Société et maintenu à BBB la notation de crédit de ses débetures avec une perspective stable.

SNC-Lavalin conserve son statut d'investissement de première qualité auprès de S&P et DBRS.

9 Transactions entre parties liées

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Conformément aux IFRS, les profits intragroupe tirés de produits provenant d'investissements de Capital comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'investissement de Capital. Les profits découlant des transactions avec des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés.

Le traitement comptable des profits intragroupe est présenté ci-dessous :

INVESTISSEMENT DE CAPITAL	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRAGROUPE
Investissements de Capital comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'investissement de Capital en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'investissement de Capital en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2016, SNC-Lavalin a constaté des produits de 209,1 millions \$ (2015 : 216,9 millions \$) et de 575,3 millions \$ (2015 : 509,9 millions \$), respectivement, tirés des contrats avec des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 46,4 millions \$ pour le troisième trimestre de 2016 (2015 : 36,7 millions \$) et de 137,4 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016 (2015 : 114,9 millions \$), respectivement.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 100,9 millions \$ au 30 septembre 2016 (31 décembre 2015 : 65,4 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 76,6 millions \$ au 30 septembre 2016 (31 décembre 2015 : 94,2 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 102,3 millions \$ au 30 septembre 2016 (31 décembre 2015 : 113,9 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

10 Méthodes comptables et modifications

La Société a établi ses méthodes comptables pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le troisième trimestre de 2016 conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de 2015 de la Société pour en savoir plus sur les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des états financiers, car elles restent inchangées pour le troisième trimestre de 2016, à l'exception des méthodes comptables visées par les modifications adoptées en 2016, comme il est décrit à la section 10.1 ci-dessous.

Les jugements critiques, les hypothèses et les fondements des estimations clés adoptés par la direction en vertu des IFRS, et leur incidence sur les montants figurant dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, ont été divulgués dans les états financiers consolidés annuels audités de 2015 de la Société et restent inchangées pour le troisième trimestre de 2016.

10.1 – Modifications appliquées pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016

Les modifications suivantes aux normes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- › Les modifications intitulées « *Éclaircissement sur les modes d'amortissement acceptables* » (modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*) : i) les modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, interdisent aux entités d'utiliser la méthode fondée sur les produits pour l'amortissement des immobilisations corporelles; et ii) les modifications à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, introduisent une présomption réfutable selon laquelle les produits ne constituent pas une base appropriée pour l'amortissement d'une immobilisation incorporelle, à l'exception de deux cas limités.
- › *L'initiative concernant les informations à fournir* (modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*) comprend plusieurs modifications à portée limitée visant à améliorer les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir incluses dans les normes actuelles.

- › Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012-2014) :
 - Les modifications à l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, ajoutent des directives précises qui s'appliquent lorsqu'une entité reclasse un actif (ou un groupe destiné à être cédé) de la catégorie « détenu en vue de la vente » à la catégorie « détenu en vue d'une distribution aux propriétaires » (ou vice versa), ou lorsqu'une entité cesse de comptabiliser des actifs comme détenus en vue d'une distribution.
 - Les modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, contiennent i) des indications supplémentaires visant à préciser si un mandat de gestion constitue un « lien conservé » avec un actif transféré aux fins des informations à fournir sur les actifs transférés; et ii) des indications à savoir si les informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers devaient, ou non, être étendues aux états financiers intermédiaires résumés.
 - Les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, précisent que les obligations d'entreprise de haute qualité utilisées pour estimer le taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi doivent être libellées dans la même monnaie que les prestations devant être versées.
 - Les modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, (l'« IAS 34 ») précisent les obligations concernant les informations à fournir selon l'IAS 34 qui ne sont pas fournies dans les états financiers intermédiaires, mais présentées ailleurs dans le rapport financier intermédiaire. Selon les modifications, de telles informations doivent être incorporées par renvoi à une autre partie du rapport financier intermédiaire, qui est consultable par les utilisateurs des états financiers intermédiaires aux mêmes conditions et en même temps que les états financiers intermédiaires.

L'application des modifications énumérées ci-dessus n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

10.2 – Normes et modifications publiées en vue d'être adoptées à une date ultérieure

Les modifications suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, et l'application anticipée est permise :

- › L'*initiative concernant les informations à fournir* (modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*) exige la présentation d'informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement.

Les normes et les modifications aux normes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'application anticipée est permise :

- › L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte principalement sur i) le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; ii) le nouveau modèle de dépréciation pour la comptabilisation des pertes de crédit attendues; et iii) la nouvelle méthode de comptabilité de couverture.

- › L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), énonce un modèle global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Elle remplacera les normes actuelles sur la comptabilisation des produits, notamment l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes.
- › Les modifications à l'IFRS 15 clarifient comment : i) identifier une obligation de prestation dans un contrat; ii) déterminer si une entité agit pour son propre compte ou comme mandataire; et iii) déterminer si les produits provenant d'un octroi de licence devraient être comptabilisés à un moment précis ou progressivement. De plus, les modifications à l'IFRS 15 comprennent deux allégements supplémentaires aux dispositions transitoires.
- › Les modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, contiennent les obligations sur la comptabilisation : i) des effets des conditions d'acquisition des droits sur une transaction dont le paiement est fondé sur des actions qui est réglée en trésorerie; ii) des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net aux fins de l'obligation de retenue fiscale; et iii) d'une modification des modalités qui a pour effet qu'une transaction réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'application anticipée est permise pour les entités qui ont aussi adopté l'IFRS 15 :

- › L'IFRS 16, *Contrats de location*, fournit un modèle global pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers du preneur et du bailleur. Elle remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*, et ses directives d'interprétation connexes.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications et de ces normes sur ses états financiers.

En décembre 2015, l'International Accounting Standards Board a reporté indéfiniment la date d'entrée en vigueur des modifications suivantes aux normes en attendant les résultats de son projet de recherche sur la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence :

- › Les modifications intitulées « *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise* » (modifications à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et à l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*).

11 Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes, ainsi que certaines pratiques de gestion des risques de la Société, sont décrits à la section 13 du « Rapport de gestion » inclus dans le rapport financier 2015 de la Société. Il n'y a eu de changements importants ni à ces pratiques de gestion des risques ni à ces risques et incertitudes au cours des neuf premiers mois de 2016, si ce n'est qu'une audience du tribunal a été prévue en septembre 2018 pour l'enquête préliminaire relative aux accusations portées par la GRC contre la Société. En outre, la Société a annoncé le 10 mai 2016, par le biais d'un Avis d'intention déposé auprès de l'Administrateur du Programme de remboursement volontaire (le « Programme » ou la « Loi 26 »), sa participation au Programme mis en vigueur par le gouvernement du Québec le 2 novembre 2015. Le Programme prévoit une période de 90 jours pendant laquelle le gouvernement du Québec, certaines municipalités, certains organismes gouvernementaux et certaines autres parties pourront déterminer si les propositions de règlement des participants au programme devraient viser une entité gouvernementale ou municipale. Une prolongation du délai de 90 jours a été accordée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, notamment afin de leur permettre de déterminer s'ils croient qu'ils devraient recevoir des propositions en vertu de la Loi 26. Le Centre universitaire de santé McGill (« CUSM ») a avisé l'Administrateur du Programme que, s'il ne reçoit pas de proposition, il ne renoncera pas à son droit d'action à l'encontre de la Société en vertu de la Loi 26 à l'égard de l'accord de partenariat public-privé de 2010 avec le Groupe infrastructure santé McGill, dont la Société est un actionnaire, pour la construction et l'exploitation du CUSM. La Société a avisé la direction du programme de la Loi 26 qu'elle rejetait catégoriquement comme mal fondée toute réclamation par le CUSM en vertu de la Loi 26. Une municipalité ne figurant pas dans la liste a également demandé que certains de ses projets soient inclus dans la proposition de règlement de la Société. L'Administrateur du Programme continue de passer en revue le reste de la proposition de règlement de la Société pour vérifier que celle-ci est complète et exacte, et nous nous attendons à ce que l'Administrateur du Programme envoie la proposition de la Société aux municipalités visées au cours du quatrième trimestre de 2016 pour qu'elles l'examinent et fournissent leurs commentaires.

12 Informations trimestrielles

(EN MILLIONS DE \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LES DIVIDENDES PAR ACTION)	2016			2015				2014
	TROISIÈME TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE
Produits	2 168,5 \$	2 103,0 \$	1 988,2 \$	2 646,3 \$	2 433,2 \$	2 250,4 \$	2 257,1 \$	2 818,0 \$
RAIL	42,5 \$	119,5 \$	147,8 \$	73,5 \$	303,3 \$	43,6 \$	101,2 \$	1 439,1 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C	0,7 \$	52,9 \$	31,2 \$	14,0 \$	33,3 \$	(18,5) \$	67,0 \$	(255,6) \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital :								
Provenant de l'Autoroute 407	34,8	31,5	31,5	31,5	31,5	31,5	31,5	34,4
Provenant d'AltaLink	–	–	–	–	–	–	–	48,8
Provenant des autres investissements de Capital	7,8	4,2	59,5	3,8	159,4	13,6	5,9	1 319,0
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	43,3	88,5	122,1	49,2	224,2	26,5	104,4	1 146,6
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(8,1)	3,8	5,3	19,3	9,1	4,4	0,4	0,3
Résultat net	35,2 \$	92,3 \$	127,4 \$	68,6 \$	233,3 \$	30,9 \$	104,8 \$	1 147,0 \$
Résultat de base par action (\$)	0,29 \$	0,59 \$	0,82 \$	0,33 \$	1,50 \$	0,17 \$	0,68 \$	7,52 \$
Résultat dilué par action (\$)	0,29 \$	0,59 \$	0,81 \$	0,33 \$	1,49 \$	0,17 \$	0,68 \$	7,51 \$
Dividendes déclarés par action (\$)	0,26 \$	0,26 \$	0,26 \$	0,26 \$	0,25 \$	0,25 \$	0,25 \$	0,25 \$

13 Contrôles et procédures

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir l'assurance raisonnable que :

- › l'information importante relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires sont établis; et que
- › l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports que la Société dépose ou transmet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Il n'y a eu aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période commençant le 1^{er} juillet 2016 et se terminant le 30 septembre 2016, qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.